

OBJET

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Attribution de subventions
dans le cadre des dispositifs
CASQ ARTISANS.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
15/06/22

Date d'affichage :
28/06/22

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Hugues DEMAREST représenté(e) par M. Patrick JULIEN, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER représenté(e) par M. Stéphane LINIER.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Conseil communautaire, en accord avec la Région Hauts-de-France, a approuvé le 20 octobre 2021 la reconduction pour 3 ans des deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à

la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumerique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Jean-Louis GASDON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220622-57008-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2022

Publication : 28 juin 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**ANNEXE – liste des bénéficiaires des dispositifs « CASQ – ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »
Aide à l’investissement des artisans de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE	investissement prévu	Assiette de subvention HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée	Type
	BCP	chauffagiste		véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	BEL AIR	boulangerie - pâtisserie		matériel professionnel	7 000 € HT	1 400 €	CASQ – ARTISANS
	CHARCUTERIE FRANCOIS	charcuterie boucherie		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	ETS A.D. JP BAUDOIN	gravure imprimerie signalétique		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	KRYS	opticien		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
		plomberie, chauffage		véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	LE SILO A PAINS	boulangerie - pâtisserie		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	SOFIMOR	batiments		véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS

**ANNEXE – liste des bénéficiaires des dispositifs « CASQ – ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »
Aide à l’investissement des artisans de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE	investissement prévu	Assiette de subvention HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée	Type
	TAXI MULTISERVICES 02	taxi		véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	TAXI LEBON	taxi		véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	VOTRE TRAITEUR	traiteur		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS
	AC RENOVATION	peinture		matériel professionnel	2 500 € HT	500 €	CASQ – ARTISANS
	MAISON DU KEBAB	restauration rapide		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – START ARTISANS
	FJ MARS	Menuiserie d'agencement - résine de synthèse		matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000 €	CASQ – ARTISANS